

PAS-DE-CALAIS **ACTIF**

Garantir

LA RÉUSSITE DES
ENTREPRENEURS
ENGAGÉS

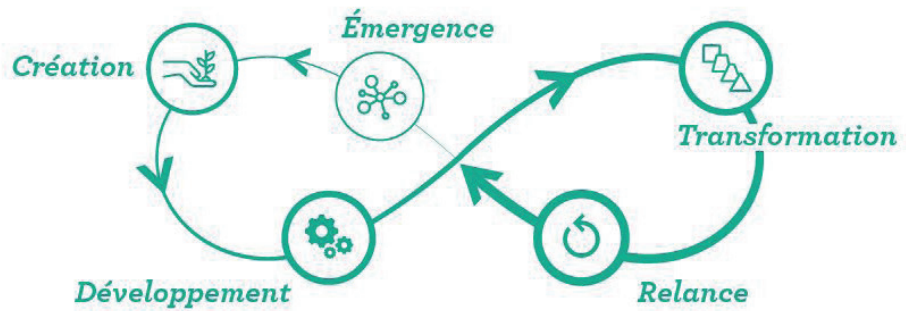


WWW.PASDECALAISACTIF.ORG

*[Garanties
bancaires]*

PAS-DE-CALAIS ACTIF

UNE OFFRE
SUR MESURE
POUR TOUS
LES STADES
DE VIE



> **Quoi ?** *Pas-de-Calais Actif permet à chaque entrepreneur de s'investir dans un projet porteur d'impact positif.*

France Active définit un entrepreneur engagé comme :



« Personne ou collectif de personnes qui, par un projet construit sur un modèle économique pérenne, contribue à la transformation positive de la société et du territoire en s'appuyant sur des valeurs humaines, sociales, environnementales ».

> **Comment ?** *Pas-de-Calais Actif cible son intervention sur toute entreprise en recherche d'impact positif sur la société et les soutient sur le chemin de l'engagement :*

Je m'engage
EN CRÉANT
MON EMPLOI ET
J'AGIS SUR MON
TERRITOIRE

Je suis engagé
DANS UN PROJET
AVEC UN FORT
IMPACT POSITIF

**Je transforme
la société**
JE RECHERCHE L'UTILITÉ
SOCIALE DANS LA
PRATIQUE DE MON ACTIVITÉ

en s'appuyant sur 5 composantes de l'engagement :



> **Qui ?** *Petites entreprises, structures de l'ESS, start-ups sociales, associations, coopératives, les profils des entrepreneurs engagés sont aussi variés que leur engagement.*

Pas-de-Calais Actif conseille, finance et connecte ces entrepreneurs pour accélérer leur réussite dans la durée, de l'émergence au changement d'échelle :

> Convaincu que **chaque entrepreneur peut apporter des réponses** aux besoins sociaux, accompagner la transition énergétique ou environnementale, réduire les inégalités en créant de l'activité et des emplois.

> Et persuadé que l'entrepreneuriat doit contribuer à **mettre l'économie au profit d'une société plus solidaire.**

Garanties bancaires de **PAS-DE-CALAIS ACTIF**

La garantie d'emprunt bancaire vise à rapprocher les entrepreneurs et les banques.

En couvrant une partie du risque financier pris par la banque et en apportant son expertise sur le projet, Pas-de-Calais Actif sécurise la banque et facilite l'obtention du prêt bancaire par l'entrepreneur.



Le plus

Pour accélérer la réussite des entrepreneurs, nos garanties bancaires s'inscrivent toujours dans une offre plus globale intégrant du conseil en financement et un appui dans la relation à la banque.

Nos garanties sont avant tout au service de l'entrepreneur afin qu'il mène son projet dans les meilleures conditions.



*Elles couvrent jusqu'à
80 % du montant du prêt bancaire*

pour constituer un levier fort de mobilisation d'un financement



Elles protègent l'entrepreneur :

sécurisée par la garantie, la banque limite voire ne prend pas de cautions personnelles

Comment ça marche ?



Garantie EMPLOI

PAS-DE-CALAIS **ACTIF**

La garantie EMPLOI facilite l'accès au crédit bancaire pour les créateurs/repreneurs demandeurs d'emploi ou en situation de précarité.

La garantie EMPLOI doit permettre à ces entrepreneurs de créer leur propre emploi à travers le démarrage de leur entreprise.

Quand ?



Pour qui ?



Créateur/Repreneur hors CDI temps plein

- salarié CDD, intérim ou temps partiel
- demandeur d'emploi
- bénéficiaire des minimas sociaux

Quel engagement ?

Je m'engage
EN CRÉANT
MON EMPLOI ET
J'AGIS SUR MON
TERRITOIRE

DANS UN PROJET
AVEC UN FORT
IMPACT POSITIF

JE RECHERCHE
L'UTILITÉ SOCIALE
DANS LA PRATIQUE
DE MON ACTIVITÉ

QUELLE GARANTIE ?

Montant garanti :

Création-Reprise : 50 000 € maximum

Quotité de la garantie : 65 %

Durée de la garantie :

84 mois maximum différé inclus

Coût de la garantie :

2.5 % du montant garanti

POUR QUEL PRÊT ?

Montant du prêt :

pas de limite

Durée du prêt :

24 mois minimum

Cautions personnelles :

Limitées à 50 % du capital emprunté, auquel s'ajoutent dans la limite maximale de 30 % du montant du capital emprunté, les intérêts, frais et accessoires.

Avec le soutien de :



Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020



Garantie ÉGALITÉ Accès

PAS-DE-CALAIS **ACTIF**

La garantie EGALITE Accès facilite l'accès au crédit bancaire pour les créateurs/repreneurs en situation de grande précarité (demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires de minima sociaux, personnes en situation de handicap...). La garantie EGALITE Accès doit permettre à ces entrepreneurs de créer leur propre emploi, de s'insérer ou de se réinsérer à travers le démarrage de leur entreprise.

Quand ?



Pour qui ?



Créateur/Repreneur

- demandeur d'emploi longue durée
- bénéficiaire des minima sociaux
- précaire de moins de 26 ans
- en situation de handicap
- autre situation de grande précarité

Quel engagement ?

Je m'engage
EN CRÉANT
MON EMPLOI ET
J'AGIS SUR MON
TERRITOIRE

DANS UN PROJET
AVEC UN FORT
IMPACT POSITIF

JE RECHERCHE
L'UTILITÉ SOCIALE
DANS LA PRATIQUE
DE MON ACTIVITÉ

QUELLE GARANTIE ?

Montant garanti :

Création-Reprise : 50 000 € maximum

Quotité de la garantie :

Création-Reprise : 80 % maximum

Durée de la garantie :

84 mois maximum différé inclus

Coût de la garantie :

2.5 % du montant garanti

POUR QUEL PRÊT ?

Montant du prêt :

pas de limite

Durée du prêt :

24 mois minimum

Cautions personnelles :

Exclus

Avec le soutien de :



Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020



Garantie ÉGALITÉ Femmes

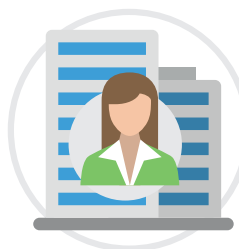
PAS-DE-CALAIS ACTIF

La garantie EGALITE Femmes facilite l'accès au crédit bancaire pour les femmes créatrices/repreneuses demandeuses d'emploi ou en situation de précarité. La garantie EGALITE Femmes doit permettre à ces entrepreneuses de créer leur propre emploi, de s'insérer ou de se réinsérer à travers le démarrage de leur entreprise.

Quand ?



Pour qui ?



Créatrice/Repreneuse hors CDI temps plein

- salariée CDD, intérim ou temps partiel
- demandeuse d'emploi
- bénéficiaire des minimas sociaux

Quel engagement ?

Je m'engage
EN CRÉANT
MON EMPLOI ET
J'AGIS SUR MON
TERRITOIRE

DANS UN PROJET
AVEC UN FORT
IMPACT POSITIF

JE RECHERCHE
L'UTILITÉ SOCIALE
DANS LA PRATIQUE
DE MON ACTIVITÉ

QUELLE GARANTIE ?

Montant garanti :

Création-Reprise : 50 000 €

Quotité de la garantie :

Création-Reprise : 80 % maximum

Durée de la garantie :

84 mois maximum différé inclus

Coût de la garantie :

2.5 % du montant garanti

POUR QUEL PRÊT ?

Montant du prêt :

pas de limite

Durée du prêt :

24 mois minimum

Cautions personnelles :

Exclues

Avec le soutien de :



Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020



CAISSE D'ÉPARGNE
HAUTS DE FRANCE

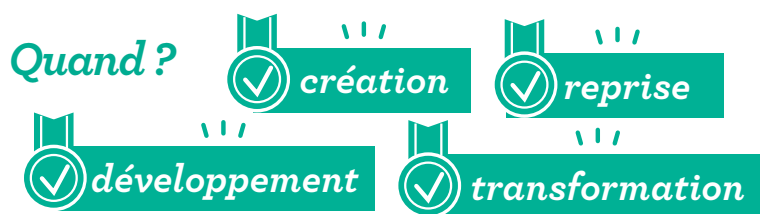


Pas-de-Calais
Le Département

Garantie ÉGALITÉ Territoires

PAS-DE-CALAIS **ACTIF**

La garantie EGALITE Territoires facilite l'accès au crédit bancaire pour les entrepreneurs en territoire fragile quelle que soit sa situation face à l'emploi.



Pour qui ?



En phase de création/reprise :

- entrepreneur domicilié dans un QPV
- entreprise implantée dans un QPV ou une ZRR

En phase de développement/transformation :

- entreprise implantée dans un QPV ou une ZRR

Quel engagement ?

Je m'engage
EN CRÉANT
MON EMPLOI ET
J'AGIS SUR MON
TERRITOIRE

Je suis
engagé
DANS UN PROJET
AVEC UN FORT
IMPACT POSITIF

Je transforme
la société
JE RECHERCHE
L'UTILITÉ SOCIALE
DANS LA PRATIQUE
DE MON ACTIVITÉ

QUELLE GARANTIE ?

Montant garanti :

Création : 50 000 € maximum

Reprise-Développement : 100 000 €

Quotité de la garantie :

Création-Reprise : 80 % maximum

Développement : 60 % maximum

Durée de la garantie :

84 mois maximum différé inclus

Coût de la garantie :

2.5 % du montant garanti

POUR QUEL PRÊT ?

Montant du prêt :

pas de limite

Durée du prêt :

24 mois minimum

Cautions personnelles :

Exclus

Avec le soutien de :



Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020



Garantie FEDER ITI

PAS-DE-CALAIS **ACTIF**

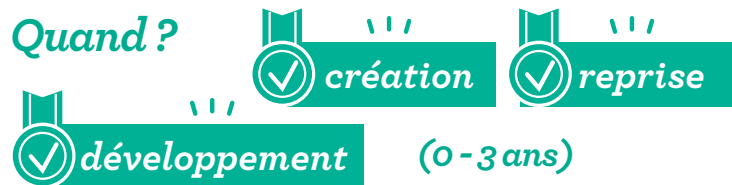
L'objectif de FAG FEDER ITI est d'accroître et de sécuriser les créations, transmissions, développements de TPE et de structures de l'ESS dans les Quartiers Politique Ville référencés ITI.

Eligibilité à cette garantie uniquement sur les territoires suivants :

- Communauté Urbaine d'Arras
- Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane
- Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin
- Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers

ATTENTION

Quand ?



Pour qui ?



Créateur/Repreneur

- domicilié dans un QPV référencé ITI
- qui installe l'entreprise dans un QPV référencé ITI

Quel engagement ?

Je m'engage
EN CRÉANT
MON EMPLOI ET
J'AGIS SUR MON
TERRITOIRE

Je suis
engagé
DANS UN PROJET
AVEC UN FORT
IMPACT POSITIF

Je transforme
la société
JE RECHERCHE
L'UTILITÉ SOCIALE
DANS LA PRATIQUE
DE MON ACTIVITÉ

QUELLE GARANTIE ?

Montant garanti :

45 000 € maximum

Quotité de la garantie :

Création-Reprise : 65 % maximum

Développement : 50 % maximum

Durée de la garantie :

60 mois maximum différé inclus

Coût de la garantie :

2 % du montant garanti

POUR QUEL PRÊT ?

Montant du prêt :

pas de limite

Durée du prêt :

Entre 12 et 84 mois

Cautions personnelles :

Exclues

Avec le soutien de :



Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020



FRANCE ACTIVE
Les entrepreneurs engagés
GARANTIE



Garantie FRG

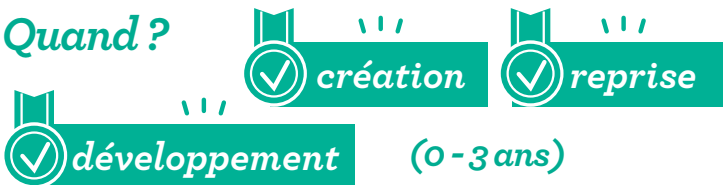
PAS-DE-CALAIS **ACTIF**

Le Fonds Régional de Garantie "Création" a pour objectif de faciliter l'accès au crédit bancaire des créateurs/repreneurs d'entreprises.

Dans le cadre d'une convention de partenariat, Pas-de-Calais Actif instruit les demandes d'intervention du FRG "création".

A noter que l'intervention de FRG se fait prioritairement en co-garantie.

Quand ?



Pour qui ?



Entrepreneur
de l'ESS ou non

Quel engagement ?

Je m'engage
EN CRÉANT
MON EMPLOI ET
J'AGIS SUR MON
TERRITOIRE

Je suis
engagé
DANS UN PROJET
AVEC UN FORT
IMPACT POSITIF

Je transforme
la société
JE RECHERCHE
L'UTILITÉ SOCIALE
DANS LA PRATIQUE
DE MON ACTIVITÉ

QUELLE GARANTIE ?

Montant garanti :

130 000 € maximum

Quotité de la garantie :

65 % maximum

Durée de la garantie :

60 mois maximum différé inclus

Coût de la garantie :

2 % du montant garanti

POUR QUEL PRÊT ?

Montant du prêt :

200 000 € maximum

Durée du prêt :

6 mois minimum

Cautions personnelles :

Si couplage les FAG A, CS ou FEDER ITI :
Exclus

Si couplage avec la garantie Emploi :
Limitées à 50 % du capital emprunté,
auquel s'ajoutent dans la limite
maximale de 30 % du montant du
capital emprunté, les intérêts,
frais et accessoires.

Le Fonds Régional de Garantie est une société financière filiale du groupe Finorpa



fonds régional
de garantie
Hauts de France

Garantie FAG Artisanat

PAS-DE-CALAIS **ACTIF**

Dans le cadre du Programme Régional de Développement de l'Artisanat, la Région Hauts-de-France a souhaité s'associer à Pas-de-Calais Actif pour favoriser l'accès au crédit bancaire des entreprises artisanales. Ce partenariat permet de garantir les prêts bancaires accordés à ces entreprises jusqu'à 80 %. A noter que l'intervention de FAG Artisanat se fait toujours en co-garantie.

Pour qui ?



**Entreprise inscrite au
Registre des Métiers**
de l'ESS ou non

Quand ?



Quel engagement ?

Je m'engage
EN CRÉANT
MON EMPLOI ET
J'AGIS SUR MON
TERRITOIRE

Je suis
engagé
DANS UN PROJET
AVEC UN FORT
IMPACT POSITIF

Je transforme
la société
JE RECHERCHE
L'UTILITÉ SOCIALE
DANS LA PRATIQUE
DE MON ACTIVITÉ

QUELLE GARANTIE ?

Montant garanti :

25 000 € maximum

Quotité de la garantie :

30 % maximum

Durée de la garantie :

60 mois maximum différé inclus

Coût de la garantie :

AUCUN (prise en charge des 2 % par la Région Hauts-de-France)

POUR QUEL PRÊT ?

Montant du prêt :

pas de limite

Durée du prêt :

6 mois minimum

Cautions personnelles :

Exclues

Avec le soutien de :



Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

FRANCE ACTIVE
Les entrepreneurs engagés
GARANTIE

Garantie FAG Commerce & Services

PAS-DE-CALAIS **ACTIF**

Dans le cadre du Programme Régional de Dynamisation des Entreprises Commerciales et de Services, la Région Hauts-de-France a souhaité s'associer à Pas-de-Calais Actif pour favoriser l'accès au crédit bancaire des entreprises commerciales et/ou de services. Ce partenariat permet de garantir les prêts bancaires accordés à ces entreprises jusqu'à 80 %. A noter que l'intervention de FAG Commerce et Services se fait toujours en co-garantie.

Quand ?



Pour qui ?



Entreprise inscrite au Répertoire du Commerce et/ou des Métiers de l'ESS ou non

Quel engagement ?

Je m'engage
EN CRÉANT
MON EMPLOI ET
J'AGIS SUR MON
TERRITOIRE

Je suis
engagé
DANS UN PROJET
AVEC UN FORT
IMPACT POSITIF

Je transforme
la société
JE RECHERCHE
L'UTILITÉ SOCIALE
DANS LA PRATIQUE
DE MON ACTIVITÉ

QUELLE GARANTIE ?

Montant garanti :

25 000 € maximum

Quotité de la garantie :

30 % maximum

Durée de la garantie :

60 mois maximum différé inclus

Coût de la garantie :

AUCUN (prise en charge des 2 % par la Région Hauts-de-France)

POUR QUEL PRÊT ?

Montant du prêt :

pas de limite

Durée du prêt :

6 mois minimum

Cautions personnelles :

Exclues

Avec le soutien de :



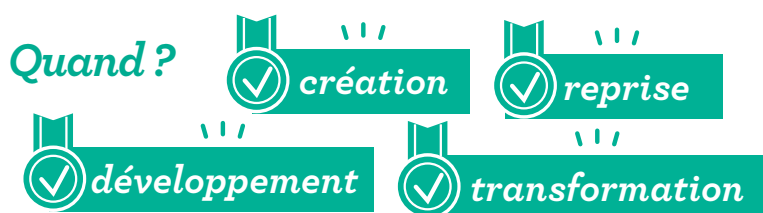
Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

FRANCE ACTIVE
Les entrepreneurs engagés
GARANTIE

Garantie IMPACT

PAS-DE-CALAIS **ACTIF**

La garantie IMPACT facilite l'accès au crédit bancaire aux entrepreneurs dont le projet a un impact social, territorial ou environnemental positif.



Pour qui ?



Entrepreneur engagé
de l'ESS ou non

Quel engagement ?

EN CRÉANT
MON EMPLOI ET
J'AGIS SUR MON
TERRITOIRE

Je suis
engagé
DANS UN PROJET
AVEC UN FORT
IMPACT POSITIF

Je transforme
la société
JE RECHERCHE
L'UTILITÉ SOCIALE
DANS LA PRATIQUE
DE MON ACTIVITÉ

QUELLE GARANTIE ?

Montant garanti :

Création : 50 000 € maximum

Reprise-Développement : 100 000 € maximum

Quotité de la garantie :

Création-Reprise : 65 % maximum

Développement : 50 % maximum

Durée de la garantie :

84 mois maximum différé inclus

Coût de la garantie :

2.5 % du montant garanti

POUR QUEL PRÊT ?

Montant du prêt :

pas de limite

Durée du prêt :

24 mois minimum

Cautions personnelles :

Limitées à 50 % du capital emprunté, auquel s'ajoutent dans la limite maximale de 30 % du montant du capital emprunté, les intérêts, frais et accessoires.

Avec le soutien de :



Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020



CAISSE D'ÉPARGNE
HAUTS DE FRANCE

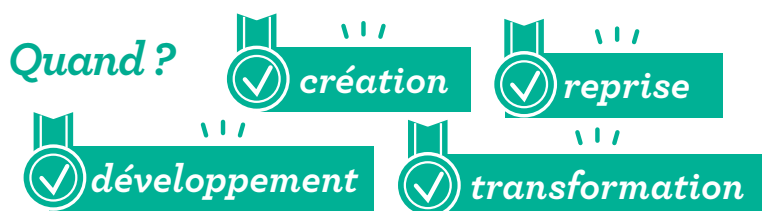


Pas-de-Calais
Le Département

Garantie SOLIDARITÉ Insertion

PAS-DE-CALAIS ACTIF

La garantie SOLIDARITE Insertion facilite l'accès au crédit bancaire pour les structures de l'insertion et/ou du handicap.



Pour qui ?



Entrepreneur du secteur de l'Insertion par l'Activité Economique ou du handicap

Quel engagement ?

EN CRÉANT MON EMPLOI ET J'AGIS SUR MON TERRITOIRE

DANS UN PROJET AVEC UN FORT IMPACT POSITIF

Je transforme la société
JE RECHERCHE L'UTILITÉ SOCIALE DANS LA PRATIQUE DE MON ACTIVITÉ

QUELLE GARANTIE ?

Montant garanti :

Création : 100 000 € maximum
Reprise-Développement : 200 000 € maximum

Quotité de la garantie :

Création-Reprise : 65 % maximum
Développement : 50 % maximum

Durée de la garantie :

84 mois maximum différé inclus

Coût de la garantie :

2.5 % du montant garanti

POUR QUEL PRÊT ?

Montant du prêt :

pas de limite

Durée du prêt :

24 mois minimum

Cautions personnelles :

Exclues

Avec le soutien de :



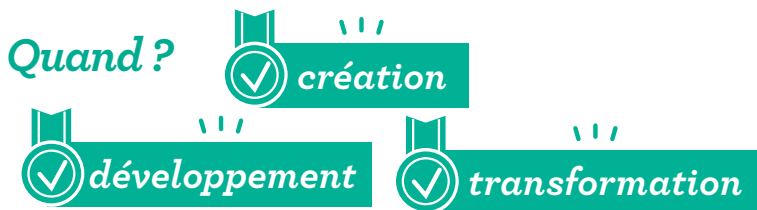
Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020



Garantie FAG ETTI

PAS-DE-CALAIS **ACTIF**

La caution professionnelle aux entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) a pour objectif de faciliter l'obtention d'une garantie financière répondant aux règles fixées par les articles L. 1251-49, L. 1251-50 et R. 1251-12 du code du travail. Cette dernière doit assurer, en cas de défaillance de l'entreprise, le paiement des salaires et accessoires, des indemnités résultant de l'activité de travail temporaire et des cotisations obligatoires dues aux organismes de sécurité sociale.



Pour qui ?



Entreprise de
Travail Temporaire
d'Insertion

Quel engagement ?

EN CRÉANT
MON EMPLOI ET
J'AGIS SUR MON
TERRITOIRE

DANS UN PROJET
AVEC UN FORT
IMPACT POSITIF

Je transforme
la société
JE RECHERCHE
L'UTILITÉ SOCIALE
DANS LA PRATIQUE
DE MON ACTIVITÉ

QUELLE GARANTIE ?

Montant garanti :

200 000 € maximum

Quotité de la garantie :

ETTI de moins de 3 ans : 65% maximum
ETTI de plus de 3 ans : 50% maximum

Durée de la garantie :

12 mois renouvelable annuellement

Coût de la garantie :

1 % du montant garanti

PARTICULARITÉS

La caution professionnelle ne peut être inférieure ni à 8% du chiffre d'affaires hors taxes réalisé au cours du dernier exercice, ni à un montant minimum qui est fixé annuellement par décret.

Exemple :

une ETTI en création devra obtenir une garantie financière de 125 201 €.

L'intervention en contre-garantie est possible jusqu'à 65 % des 125 201 €.

Avec le soutien de :



Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020



FRANCE ACTIVE
Les entrepreneurs engagés
GARANTIE

Au plus près des entrepreneurs du Pas-de-Calais...

à Lens

23 rue du 11 Novembre
62300 Lens
Tél. 03 21 42 68 44

à Arras

Les terrasses de l'Artois
10 place du marché
62223 Saint-Nicolas-lez-Arras
Tél. 03 21 23 01 01

à Calais

35 bis rue Chanzy
62100 Calais
Tél. 03 21 00 83 08

contact@pasdecalaisactif.org

Découvrez notre offre EN CONSULTANT NOS LIVRETS



*Financer la
réussite des
entrepreneurs
engagés*
**[PRÊTS
SOLIDAIRES]**



*Développer
l'entrepreneuriat
Social et Solidaire*
[FIDESS]



*Accompagner les
structures de
l'Économie Sociale
et Solidaire*
[DLA]



*Appuyer les
structures de
l'ESS en
consolidation*
[DASESS]

Des valeurs partagées
AVEC LES ENTREPRENEURS ENGAGÉS DU PAS-DE-CALAIS

Optimisme

Solidarité

Audace

Responsabilité

Exigence

Garantir

LA RÉUSSITE DES
ENTREPRENEURS
ENGAGÉS



PAS-DE-CALAIS ACTIF

WWW.PASDECALAISACTIF.ORG

23 rue du 11 Novembre - 62300 LENS

contact@pasdecalaisactif.org / 03 21 42 68 44



Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020



 **Pas-de-Calais**
Le Département

